

Date de dépôt : 26 mai 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Stéphane Florey: Dealers nigériens : combien sont-ils à Genève ?

Mesdames et
Messieurs les Députés,

En date du 7 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Au cours d'un entretien accordé au quotidien NZZ et paru dans ses colonnes le 13 avril dernier, le nouveau directeur de l'Office des migrations (ODM), Alard du Bois-Reymond, a indiqué que la plupart des requérants d'asile nigériens venaient en Suisse pour faire des affaires illégales. La Tribune de Genève a également rapporté une partie des propos tenus par le directeur de l'ODM que nous reproduisons ci-dessous :

- Les Nigériens viennent en Suisse apparemment parce qu'ils y ont un bon réseau et parce que s'y trouve la deuxième colonie en Europe. Une grande partie d'entre eux versent dans la petite criminalité ou s'adonnent au trafic de drogue. C'est la triste réalité.*
- Un problème central est d'établir l'origine des requérants et de les renvoyer dans la foulée. Dans les faits, un requérant nigérien débouté reste aujourd'hui une année en Suisse. Son but est aussi d'être actif, aussi longtemps que possible ici.*
- C'est un fait que certains requérants d'asile nigériens se moquent de la naïveté des Suisses et utilisent les faiblesses de la procédure d'asile. Pour moi, c'est clair: en tant que terre d'asile, nous sommes trop attractifs pour les requérants abuseurs.*

Ces déclarations inquiétantes mais néanmoins véridiques établissent le constat selon lequel une proportion particulièrement importante de ressortissants nigériens requérants d'asile s'adonnent au trafic de drogue et commettent aussi d'autres infractions. Nous apprenons, dans un article paru dans la Tribune de Genève le 13 avril 2010, que le canton de Genève ne

dispose pas, contrairement à l'Office fédéral de la statistique (OFS) et au canton de Vaud, de statistiques relatives aux requérants d'asile nigériens impliqués dans des affaires de stupéfiants.

Depuis un certain temps déjà, notre canton est connu pour être une plaque tournante du marché de la drogue et ce bien au-delà de ses frontières. Les déclarations de Monsieur du Bois-Reymond ne rassurent pas nos concitoyens excédés par les nuisances et les ravages sociaux engendrés par ce commerce de la mort. Les récents développements de l'actualité font que la population s'interroge des dangers que font peser sur elle la présence de requérants d'asile nigériens dans notre canton qui vivent du commerce de la drogue.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'informer la population en chiffrant le nombre de ressortissants nigériens impliqués dans des affaires de stupéfiants à Genève et, si tel n'est pas le cas, envisage-t-il d'établir des statistiques pour faire connaître à la population les dangers que font peser sur elle les faux réfugiés mais véritables dealers nigériens ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le canton de Genève, par le biais de ses services de police, dispose de statistiques relatives à la nature des infractions commises sur sol genevois, ainsi qu'à la nationalité et au statut de leurs auteurs.

Toutefois, le Conseil d'Etat n'envisage pas de communiquer publiquement ces informations, lesquelles contribueraient à stigmatiser une population – en l'occurrence les ressortissants nigériens – sans pour autant déployer d'effets positifs sur la lutte contre l'insécurité.

A cela s'ajoute que les données statistiques concernant la nationalité des requérants d'asile peuvent avoir une valeur toute relative, au regard du fait que, dans le domaine de l'asile, les nationalités ne sont pas systématiquement connues, établies ou confirmées pendant le déroulement de la procédure.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP